

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/787

Approbation des tarifs et des exonérations des droits d'entrée à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon dans le cadre de la saison 2014-2015

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

## SEANCE DU 19 JANVIER 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 JANVIER 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 JANVIER 2015

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** :

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/787 - APPROBATION DES TARIFS ET DES EXONERATIONS DES DROITS D'ENTREE A L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON DANS LE CADRE DE LA SAISON 2014-2015 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 5 janvier 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5421 du 13 mai 2013, le Conseil municipal de la Ville de Lyon a approuvé la grille tarifaire de la saison 2013-2014 de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon. La grille tarifaire restant inchangée, elle est établie pour la saison artistique 2014-2015 comme suit :

CYCLES	Séries	Tarif plein en €	Tarif - 50 % en €	Tarif réduit abonné ou Groupe en €	Détaxe en €	Observations
<b>Concerts Catégorie A</b>	1 <sup>ère</sup> série	56,00	28,00	51,00	-	
	2 <sup>ème</sup> série	43,00	21,50	39,00	-	
	3 <sup>ème</sup> série	26,00	13,00	24,00	14,00	
<b>Concerts Catégorie B</b>	1 <sup>ère</sup> série	46,00	23,00	41,00	-	
	2 <sup>ème</sup> série	33,00	16,50	29,00	-	
	3 <sup>ème</sup> série	16,00	8,00	14,00	14,00	
<b>Concerts Catégorie C</b>	1 <sup>ère</sup> série	36,00	18,00	31,00	-	
	2 <sup>ème</sup> série	23,00	11,50	19,00	-	
	3 <sup>ème</sup> série	10,00	8,00	8,00	8,00	
<b>Concerts Catégorie D</b>	Série unique	16,00	8,00	11,00	11,00	Cycle Musique de Chambre gratuit pour les 6-12 ans, les enfants doivent être obligatoirement accompagnés
<b>Concerts Expresso</b>	Série unique	10,00	-	-	-	
<b>Concerts Scolaires</b>	Série unique	6,00	-	-	-	

<b>Concerts Jeune Public</b>	Série unique	15,00	3,00	13,00	-	Tarif jeune limité au moins de 12 ans.
<b>Concert découverte</b>	Série unique	10,00	3,00	-	-	Réservé aux 3-5 ans Concert de découverte musicale
<b>Jardins musicaux</b>		9,00	-	-	-	Garderie musicale pour les 3-6 ans sur les concerts mercredis et samedis jeune public
<b>Visites guidées</b>		8,00	-	-	-	Par groupe de 10 personnes minimum.

- Tarif - 50 % : moins de 26 ans, personnes handicapées ainsi qu'aux accompagnateurs en fauteuil roulant & non voyants (emplacements réservés en 1<sup>ère</sup> série et 2<sup>ème</sup> série), demandeurs d'emploi et RSA sur présentation d'un justificatif.

- Tarif réduit groupe/partenariat : réservé aux groupes constitués à partir de 10 personnes et aux institutions partenaires de l'ONL en contrepartie d'une équivalence communicationnelle

- Tarif réduit abonnés : réservé aux abonnés des différents cycles

- Jardin musical : garderie musicale pour les 3-6 ans pendant les concerts Jeune Public

- Détaxe : tarif réduit réservé au personnel de l'établissement en fonction des disponibilités

Par dérogation aux tarifs contenus dans ce rapport, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon au titre de sa politique de diversification des publics, en qualité de producteur de spectacle vivant ou bien encore en tant qu'établissement culturel municipal, peut accorder des places gratuites dans les cas suivants :

▪ Les invitations destinées au protocole :

- Ville de Lyon ;
- Partenaires institutionnels : Conseil Général, Région Rhône-Alpes, Métropole, Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- Programmateurs et responsables d'établissements culturels ;
- Presse spécialisée.

▪ Les exonérations visant les partenaires :

- Partenaires Politiques de la Ville dans le cadre de la Charte de Coopération Culturelle 2012-2015 (ladite charte prévoyant le don de places à des publics éloignés de la culture) : partenaires associatifs, Maisons des Jeunes et de la Culture, Missions Locales... ;

- Association Culture pour tous, pour lutter contre l'exclusion culturelle ;
  - Formations accueillies dans le cadre de coproduction dans les conditions définies par les conventions y afférentes ;
  - Acteurs économiques : mécènes, parrains dans les conditions définies par les conventions y afférentes.
- Autres exonérations :
- Accompagnateurs de groupes scolaires ;
  - Tombolas des écoles.

Les invitations et gratuités d'entrée représentent sur les trois dernières saisons entre 14 et 11,6 % de la fréquentation. Pour la saison 2013-2014, elles ont totalisé 15 250 places sur un total de 130 792 spectateurs payants.

Il est proposé de limiter le nombre total d'exonérations et de gratuités à 10 % de la fréquentation annuelle sur la saison 2014-2015, ce pourcentage correspondant aux usages en vigueur dans les différents établissements culturels de spectacle vivant.

Vu la délibération n° 2013/5421 du 13 mai 2013 ;

Oui l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La tarification des droits d'entrée à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour la saison artistique 2014-2015 présentée ci-avant est approuvée.

2. Les exonérations de droits d'entrée à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon dans les cas énumérés ci-avant et dans la limite de 10 % de la fréquentation annuelle pour la saison 2014-2015 sont approuvées.

3. Les recettes seront imputées au programme SYMPHON, nature 7062, fonction 311, chapitre 70 sur les lignes de crédits correspondants.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN